

ACTUALITÉS

La CSN perd officiellement 25 000 membres

Le dépouillement final des votes de la grande campagne de maraudage des syndicats du milieu de la santé confirme les grandes tendances qui se dessinaient déjà en début de semaine. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) perdra près de 25 000 membres. L'Alliance du personnel professionnel et technique (APTS) et la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ) font pour leur part le plein de près de 20 000 et 8000 membres respectivement. En entrevue avec La Presse canadienne plus tôt cette semaine, le président de la CSN, Jacques Létourneau, a reconnu que son organisation était « sous le choc ».

Le Devoir

Loi constitutionnelle: le gouvernement laisse le PQ en plan

Le gouvernement libéral a refusé de débattre, et encore plus d'appuyer, un projet de motion du Parti québécois réaffirmant que la Loi constitutionnelle de 1982 « a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement ». Le leader parlementaire libéral, Jean-Marc Fournier, insistait pour que l'Assemblée nationale « reconnaisse » dans ce projet de motion — qui a pourtant été adopté sans chichi dans le passé — que « le fédéralisme canadien a permis au Québec de réussir son projet de construction nationale ».

Le Devoir

Pas de hausse de tarifs à la STM

Les usagers du réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ne subiront pas de hausse de tarifs en juillet. Le maire Denis Coderre en a fait l'annonce jeudi, alors que la STM dévoilait son rapport annuel pour 2016. La STM a enregistré l'an dernier une hausse d'achalandage de 0,7%, avec 416,2 millions de déplacements. Ce résultat est cependant inférieur aux performances enregistrées en 2013 et en 2014. Malgré la grogne concernant les arrêts de service dans le métro, la STM assure avoir reçu moins de plaintes que l'année précédente.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les gens qui possèdent déjà un pitbull pourront le conserver, à condition qu'ils n'aient pas commis

Québec adopte la ligne dure sur les chiens « dangereux »

Les pitbulls seront interdits partout dans la province

ISABELLE PORTER à Québec

Le gouvernement se prépare à interdire les pitbulls sur le territoire du Québec d'ici quelques mois et donne des pouvoirs étendus aux municipalités pour qu'elles puissent surveiller d'autres espèces. « On va interdire les chiens de type pitbull », a fait savoir jeudi le ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux. Quant aux autres espèces potentiellement dangereuses, le gouvernement se donne la « possibilité de le faire » plus tard. « Si on juge qu'on doit le faire, on le fera. »

Les autres animaux qui pourraient être interdits à moyen terme sont les rottweilers, les chiens issus d'un croisement de l'une de ces espèces, les chiens issus d'un croisement avec un loup et les chiens dressés pour le combat.

Cette annonce a causé une certaine surprise puisque le groupe de travail créé par le gouvernement pour le conseiller là-dessus n'avait pas recommandé qu'on interdise ces animaux. Par contre, s'est justifié le ministre, le comité « disait que les pitbulls étaient particulièrement dangereux ».

L'interdiction ne sera toutefois pas imposée tout de suite. Le gouvernement doit d'abord faire adopter son projet de loi encadrant tous les chiens (le

projet de loi 128) et le faire étudier avant en commission parlementaire. Le décret interdisant les pitbulls sera imposé après, vraisemblablement d'ici l'été.

Les gens qui possèdent déjà un pitbull pourront le conserver, à condition qu'ils n'aient pas commis un acte criminel au cours des dernières années. Dans le cas contraire, a

pourront aussi ordonner l'euthanasie du chien. Enfin, les vétérinaires auront l'obligation légale d'aviser les villes des cas de morsures.

Et ce n'est pas tout, le gouvernement compte forcer l'ensemble des propriétaires de chiens à les enregistrer. Des amendes de 500\$ à 20 000\$ seront en outre imposées aux propriétaires récalcitrants.

À l'Assemblée nationale, la décision d'interdire les pitbulls n'a été dénoncée par personne, tout comme celle d'en priver les propriétaires ayant un passé criminel. La Coalition avenir Québec (CAQ) aurait toutefois aimé qu'on impose plus d'obligations aux propriétaires. « Le maître a peu de responsabilités », a déploré la députée Sylvie D'Amours. On agit sur le chien, pas sur le maître. »

Le gouvernement aurait pu par exemple forcer les propriétaires à suivre une formation avant de promener leurs chiens dans les lieux publics ou à identifier ceux-ci par une micro-puce, a suggéré la députée. Un point de vue partagé par certaines écoles canines. « Il faut surtout forcer les propriétaires à être responsables », plaide le propriétaire d'un centre sportif canin de Québec, Daniel Renaud.

A ses yeux, les pitbulls n'auraient pas dû être interdits. « Il va y avoir d'autres races. Les gens vont se procurer d'autres chiens du genre. »

Le Devoir

ARRÊT JORDAN

Thanabalasingham restera incarcéré

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada estime que l'homme est un danger pour la société

AMÉLI PINEDA

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) refuse de libérer Sivaloganathan Thanabalasingham, puisqu'il représente un danger pour la société, a-t-elle tranché.

M. Thanabalasingham ne goûtera pas à la liberté malgré l'arrêt Jordan qui lui a été accordé, lui évitant son procès pour le meurtre présumé de sa femme. Après avoir passé cinq ans derrière les barreaux, l'homme originaire du Sri Lanka espérait aller vivre chez son frère et sa belle-sœur en attendant que son dossier d'expulsion, qu'il conteste, soit réglé.

Le commissaire à l'immigration Stéphane Morin n'a pas été convaincu que M. Thanabalasingham est apte à retrouver sa liberté. Selon la CISR, non seulement l'homme présente un risque de fuite du pays, mais il est aussi un danger pour la société.

La faute à la victime

Tout comme lui, sa famille attribue à sa défunte épouse, Anuja Baskaran, la responsabilité de ses démêlés judiciaires dans des dossiers de violence conjugale.

Son frère a fait de renversantes déclarations devant la CISR, affirmant que la victime « a fait une erreur » lorsqu'elle a téléphoné aux policiers pour dénoncer qu'elle se faisait battre par son époux.

« A ma connaissance, il n'a rien fait de mal. Ce que sa femme a fait, par contre, c'était mal, elle a appelé les policiers », a-t-il fait valoir.

La CISR a également entendu la belle-sœur de M. Thanabalasingham, avec qui il aurait cohabité s'il avait retrouvé

la liberté. La femme, dont l'identité est protégée, a déclaré qu'elle ignorait que son beau-frère a été détenu pour le meurtre de son épouse.

« Sa femme lui a causé beaucoup de problèmes », a-t-elle répliqué au cours de l'audience.

Sa belle-sœur a assuré ne pas craindre pour sa sécurité ou celle de ses enfants en présence de son beau-frère.

Le commissaire Morin estime que la famille de M. Thanabalasingham n'a pas conscience de la gravité des crimes qu'il a commis. « Je ne peux pas vous laisser chez des gens qui pensent que vous n'avez rien fait et qui ne comprennent pas ce qu'est la violence conjugale », a-t-il souligné.

La CISR veut renvoyer M. Thanabalasingham au Sri Lanka, car avant le drame il n'était pas citoyen canadien et avait cumulé trois accusations dans des dossiers de violence conjugale envers son épouse.

Lorsqu'il a reçu une peine de cinq mois de prison, il était détenu et attendait son procès pour le meurtre de sa femme, Anuja Baskaran.

Le 6 avril dernier, le juge Alexandre Boucher a tranché que les délais écoulés depuis l'arrestation de M. Thanabalasingham, il y a 56 mois, étaient déraisonnables et a conséquemment arrêté les procédures.

Depuis qu'il a été libéré, il n'a toujours pas profité de sa liberté. Il restera au Centre de détention de Rivière-des-Prairies jusqu'à sa prochaine audience, prévue le 11 mai.

M. Thanabalasingham est le premier accusé de meurtre au Québec libéré grâce à l'arrêt Jordan.

Hier, la Couronne a porté en appel l'arrêt des procédures.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Sivaloganathan Thanabalasingham a comparu jeudi devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

MOTS CROISÉS

1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													

3441

HORIZONTALEMENT

- Célèbre tour érigée en 1889 - Coureur cycliste français mort en 1983.
- Invente - Relatif à la fièvre jaune.
- Dans le Coran, vierge du paradis - Personnage de conte.
- Finit en décembre - Orifice externe de l'urètre - Bouché avec un ciment.
- Narguilé - Tissu - Monnaie de Moldavie.
- Voyage fait dans un esprit de piété.
- Volcan du Japon - Prudente.
- Point cardinal - Inventeur français.
- Sasser - 1 hectare divisé par 100.
- Liquides toxiques - Canard marin.
- Fort - Pornographique.
- Jeton des Romains - Colères.

VERTICALEMENT

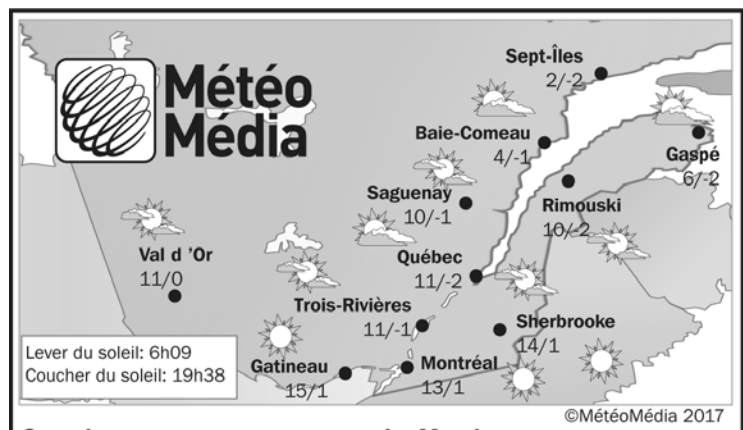
- Action, pour un coureur, de distancer les autres concurrents - Un vélo qui peut rouler un peu partout.
- Persiflage - Tas de bois.

- Décédé - Arbres.
- Bouclées - Reine de beauté.
- C'est-à-dire - Bandit au grand cœur, amoureux de lady Marianne.
- Marque le lieu - Boxeur - Croissance.
- Lève-tôt - Béryllium.
- Réunion où l'on danse - Bateaux.
- De vive voix - Alcool à goût de genièvre - Chez nous.
- Trucs - Précurseur de l'aviation.
- Gratin - Détache les grains d'une grappe.
- Récente - Divisions du temps.

1	L	A	C	R	M	O	G	E	N	E	S
2	A	T	R	E	A	N	I	M	A	L	E
3	T	H	O	M	A	S	T	A	G	A	L
4	R	E	S	O	L	U	S	C	E	N	E
5	I	N	S	U	R	A	K	I	C	C	
6	N	A	L	E	E	R	E	J	E	T	
7	E	S	E	C	L	I	E	U	E		
8	S	E	Q	U	O	I	A	S	T	S	
9	C	U	R	E	U	S	E	E	S		
10	O	L	A	U	N	S	S	U	R	E	
11	S	A	L	A	R	I	E	S	S	U	E
12	E	T	E	T	E	E	I	D	E	E	S

3440

SOLUTION DU DERNIER



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Mel 2/-4	Nei -1/-9	Londres	Var 16/10	Var 14/7
Moncton	Var 10/-1	Var 15/5	Los Angeles	Sol 23/13	Sol 25/13
Saint-Jean	Sol 10/3	Var 12/5	Mexico	Sol 25/12	Ave 25/13
Toronto	Sol 14/4	Plu 20/15	New York	Var 14/6	Var 14/13
Vancouver	Plu 9/6	Plu 10/5	Paris	Sol 13/7	Plu 13/5
Winnipeg	Plu 18/7	Ave 11/-2	Tokyo	Sol 17/14	Var 19/11

Montréal	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui 13	1	19/11	18/4	9/-2
Ensoleillé.	Généralement dégage.	Averses (pdp 40%).	Faible pluie (pdp 80%).	Ciel variable.
Québec	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui 11	-2	14/6	12/1	5/-4
Passages nuageux.	Passages nuageux.	Ciel variable.	Pluie (pdp 80%).	Pluie et neige (pdp 70%).
Gatineau	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui 15	1	17/11	17/2	9/-2
Ensoleillé.	Généralement dégage.	Averses (pdp 90%).	Faible pluie (pdp 80%).	Ciel variable.

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

Sudoku

par Fabien Savary

	2		8		5			
		4	6			9		
	6		3					7
2				4				5
				7		8	1	
5	8	1						
					5	6		
					7			
3		5			2			1

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3577

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

8	3	6	7	1	5	4	9	2
7	1	4	2	6	9	5	8	3
2	5	9	4	8	3	1	7	6
5	6	7	3	4	2	8	1	9
9	8	1	5	7	6	2	3	4
4	2	3	8	9	1	6	5	7
6	7	2	9	5	8	3	4	1
3	9	5	1	2	4	7	6	8
1	4	8	6	3	7	9	2	5

3576

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary. En exclusivité sur le site des Mordus.

www.les-mordus.com